

Des conditions de vie plus difficiles pour les mères isolées

Insee Flash Hauts-de-France • n° 134 • Mars 2022



En 2018, 172 000 familles monoparentales avec enfants mineurs vivent dans les Hauts-de-France, en augmentation de 10 % en 10 ans. Les mères sont très largement à la tête de ce type de famille (85 %), même si le nombre de pères augmente plus fortement. Désavantagées sur le marché du travail, elles sont, plus souvent que les pères, surexposées à la pauvreté et vivent plus fréquemment dans un logement suroccupé.

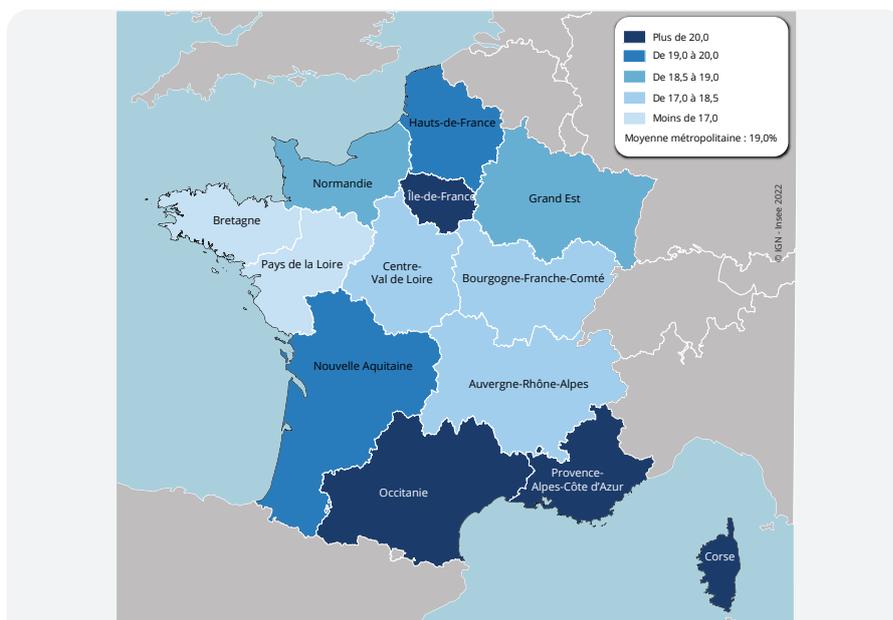
Dans les Hauts-de-France comme au niveau national, les familles **monoparentales** représentent 17 % de l'ensemble des familles et près de 23 % des familles dont l'un des enfants est mineur. En 2018, sur les 280 000 familles monoparentales de la région, 172 000 familles ont au moins un enfant mineur, totalisant 476 000 personnes. C'est 10 % de plus qu'il y a 10 ans, une évolution légèrement inférieure à la moyenne nationale (+ 12 %).

Dans plus de 4 cas sur 5, les femmes sont à la tête des familles monoparentales

Dans les Hauts-de-France, 85 % des familles monoparentales avec enfants mineurs sont composées de femmes qui vivent seules avec leurs enfants, pour un total de 146 000 familles et 407 000 personnes. Elles représentent 19 % des familles avec enfants mineurs ► **figure 1**, ce qui place la région en 5^e position, derrière Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Corse, l'Occitanie et l'Île-de-France, mais loin devant les Pays-de-la-Loire ou la Bretagne. Dans la région, les hommes dans la même situation ne forment que 3,5 % des ménages, soit 26 000 familles et 69 000 personnes.

Même si le nombre de pères à la tête d'une famille monoparentale augmente beaucoup plus rapidement entre 2008 et 2018 (+ 28 % dans la région contre + 8 % pour les mères), ce modèle familial reste très minoritaire. De fait, ce sont les

► 1. Part de familles monoparentales composées de femmes avec enfants mineurs en 2018 (en %)



Note de lecture : dans les Hauts-de-France, en 2018, les familles monoparentales composées de mères qui vivent avec leurs enfants représentent 19,4 % des familles avec enfants mineurs.

Champ : familles monoparentales avec enfants de 0 à 17 ans.

Source : Insee, recensement de la population 2018.

femmes qui obtiennent le plus souvent la garde des enfants en cas de séparation. En outre, la part des pères à la tête de familles monoparentales diminue avec le nombre d'enfants. Ainsi, les hommes sont responsables de 17 % des familles monoparentales de 1 enfant et de 8 % de celles de 4 enfants et plus.

Un niveau de vie moindre, un taux de pauvreté plus important

En 2018, dans les Hauts-de-France tout comme au niveau national, le **niveau de vie** des familles monoparentales est inférieur de 30 % à celui des couples avec enfants. Avec 13 630 euros annuels, contre

19 920 euros pour les couples avec enfants (respectivement 15 040 euros contre 21 610 euros en France métropolitaine), les familles monoparentales font souvent face à une situation économique dégradée, d'autant plus lorsqu'une femme en a la charge.

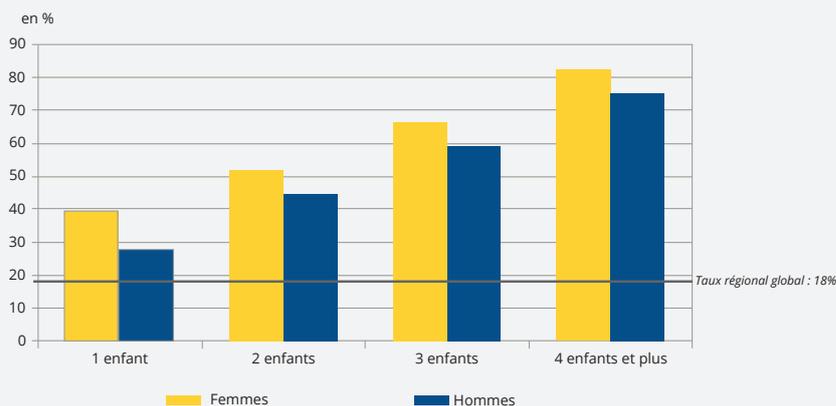
Dans les Hauts-de-France, le niveau de vie médian des mères isolées s'élève ainsi à 13 100 euros, soit 3 000 euros de moins que leurs homologues masculins. De fait, 49 % d'entre elles vivent en dessous du **seuil de pauvreté**, contre 33 % des hommes, soit 16 points d'écart. Les familles monoparentales sont ainsi plus souvent touchées par la pauvreté que l'ensemble de la population régionale (18 %). En France métropolitaine, 39 % des mères isolées et 28 % des pères sont en situation de pauvreté, pour un écart de 11 points. En plus d'être la région de France métropolitaine où le taux de pauvreté des familles monoparentales est le plus élevé, les Hauts-de-France affichent l'écart de pauvreté entre mères et pères isolés le plus prononcé. De plus, le risque de pauvreté s'accroît avec le nombre d'enfants à charge. Plus de 82 % des femmes, qui élèvent seules 4 enfants et plus, vivent sous le seuil de pauvreté, contre 75 % des hommes dans la même situation familiale ► **figure 2**.

Lorsqu'elles élèvent seules leurs enfants, à peine deux tiers des femmes exercent une activité professionnelle tandis que les trois quarts des hommes à la tête d'une famille monoparentale ont un emploi. Plus souvent à temps partiel que les hommes (31 % des femmes en emploi contre 7 %), elles sont également plus nombreuses à occuper des emplois précaires. Ainsi, 20 % des mères ayant un emploi salarié ne travaillent pas en CDI contre 10 % des pères. Enfin, plus d'un tiers de leurs revenus provient de prestations sociales contre à peine 10 % chez les hommes.

Plus rarement propriétaires, les mères isolées vivent de surcroît dans des logements souvent exigus

Les difficultés financières rendent les conditions de logement souvent plus précaires pour les femmes que les hommes à la tête de familles monoparentales. Seul un quart des mères qui élèvent seules leurs enfants sont propriétaires de leur logement, contre près de la moitié des hommes dans la même situation, les couples avec enfants étant quant à eux propriétaires de leur logement dans 7 cas sur 10. Majoritairement locataires, près de 45 % des mères isolées vivent dans un logement appartenant au secteur social

► 2. Taux de pauvreté des familles monoparentales avec enfants mineurs selon le sexe de la personne de référence et le nombre d'enfants dans les Hauts-de-France (en %)



Note de lecture : En 2018, dans les Hauts-de-France, le taux de pauvreté des familles monoparentales avec 4 enfants et plus s'élève à 82 %, lorsque la personne de référence est une femme contre 75 %, lorsqu'il s'agit d'un homme. Dans la région, pour l'ensemble de la population, il est de 18 %.

Champ : familles monoparentales avec enfants de 0 à 17 ans.

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiloSofi) 2018.

► Définitions

Une **famille monoparentale** comprend un parent isolé et un ou plusieurs enfants célibataires (n'ayant pas d'enfant).

Le **niveau de vie** est le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC), qui permet de tenir compte de la taille du ménage et des économies d'échelle réalisées en son sein. L'échelle d'équivalence de l'OCDE attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans. Le niveau de vie médian est le niveau de vie au-dessous duquel se situent 50 % des ménages.

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté, fixé en France à 60 % du niveau de vie médian. En 2018, cela correspond à moins de 13 035 euros par an et par unité de consommation.

Un **logement est suroccupé** quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la norme d'occupation « normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour un ménage ;
- une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement ;
- une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus ;
- et pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans ; sinon une pièce par enfant.

► Pour en savoir plus

- « **Un enfant sur trois vit dans une famille monoparentale ou recomposée** », *Insee Flash* n° 86, janvier 2020
- « **Ruptures conjugales : un choc financier pour les femmes** », *Insee Analyses* n° 121, mars 2021
- « **Les familles en 2020 : 25% de familles monoparentales, 21% de familles nombreuses** », *Insee Focus* n° 249, septembre 2021
- « **304 000 personnes dans les Hauts-de-France vivent dans un logement suroccupé** », *Insee Flash* n° 97, juin 2020
- **Femmes et hommes, l'égalité en question**, coll. « Insee Références », édition 2022

contre 27 % pour les hommes et 17 % des couples avec enfants. Les femmes en situation de monoparentalité habitent principalement en agglomération, le plus souvent dans des unités urbaines de plus de 50 000 habitants (pour 66 % d'entre elles). Elles ne sont que 12 % à vivre en milieu rural contre 20 % des pères isolés.

Dans les Hauts-de-France, près de 13 % des mères isolées habitent dans un **logement dit « suroccupé »**, soit un point de plus

que leurs homologues masculins (12 %). C'est deux fois plus que les couples avec enfants pour lesquels cette part dépasse à peine 5 %. Pour autant, la taille des logements de la région s'avère plus souvent adaptée qu'en France métropolitaine, et même qu'en province, où les mères isolées vivent dans des logements suroccupés dans respectivement 21 % et 15 % des cas. ●

Catherine Barkovic, Noémie Cavan
Insee Hauts-de-France

